

## Architecture

## On restaurera le château de Voltaire durant dix ans

**Grand Genève**  
Chaque mercredi,  
retrouvez notre page  
spéciale sur les enjeux  
de la région  
franco-valdo-genevoise

Une visite du chantier en compagnie de l'architecte est programmée samedi à 15 h dans le cadre des Journées du patrimoine

Céline Garcin

Voltaire doit sourire dans sa tombe. On restaure sa dernière demeure, à Ferney. Elle en avait bien besoin, la vieille bâtisse du XVIII<sup>e</sup>. Le lierre avait envahi les façades de l'orangerie, des murs menaçaient de céder et de l'eau s'infiltrait par la toiture de la chapelle. La réfection du château de Voltaire durera près de dix ans. Trois bâtiments sont à restaurer: la demeure de l'écrivain, l'orangerie et la chapelle. Les travaux ont débuté ce printemps. Une visite du chantier en compagnie de François Chatillon, architecte en chef des monuments historiques, est proposée, samedi à 15 h, dans le cadre des Journées du patrimoine en France.

«L'architecte y abordera les différentes questions liées à la restauration des bâtiments», précise Eric Gauthier, coordinateur général de l'agence François Chatillon. Il expliquera notamment les raisons qui l'ont poussé à choisir tel ou tel matériau pour la restauration ou incité à conserver les ajouts architecturaux du XIX<sup>e</sup> siècle.»

## Dilemme de restauration

Construite en 1901, l'orangerie est l'exemple type des dilemmes que peut poser la restauration. «Le bâtiment ne date pas de l'époque de Voltaire, il a été édifié ultérieurement», confie Eric Gauthier. Le démolit-on pour revenir à l'état d'origine du château ou le conserve-t-on, estimant qu'il fait partie de l'évolution de la demeure?»

François Chatillon a choisi la deuxième option. Lors de sa rénovation, l'orangerie a été transformée en un lieu d'exposition et de réception. L'ancienne cuisine de la dépendance a, elle, été réaménagée en un espace traiteur. «L'idée est de pouvoir louer la



La réfection du château de Voltaire durera dix ans. Trois bâtiments sont à restaurer: la demeure principale de l'écrivain (en haut), l'orangerie (en b. à g.) et la chapelle (en b. à dr.). LUCIEN FORTUNATI

structure à des privés pour organiser divers séminaires ou événements», explique Eric Gauthier. L'objectif: rentabiliser le château.

## Chapelle délabrée

L'orangerie n'est pas le seul bâti-

ment à avoir été équipé pour la location. La chapelle a également été restaurée pour accueillir des concerts classiques. En état de délabrement avancé, l'endroit n'était plus visitable depuis longtemps. La charpente et la toiture

de l'édifice sont, aujourd'hui, complètement rénovées. «Nous avons utilisé des tuiles panachées, soit de tailles différentes, pour respecter ce qui se faisait à l'époque», relève le coordinateur général.

## Accueil d'artistes

Si la restauration des deux annexes du château touche à sa fin, celle de la demeure de Voltaire ne devrait pas débuter avant 2015. Le projet doit d'abord être validé par les services du Ministère de la culture. Le rez-de-chaussée du château restera un espace de visite autour du philosophe des Lumières. Plusieurs options sont, en revanche, à l'étude pour l'affectation du premier étage et des combles. Les anciennes chambres des domestiques pourraient, par exemple, accueillir des artistes en résidence. «Cela permettrait de perpétuer l'esprit d'accueil et d'ouverture de Voltaire», relève Eric Gauthier.

## Une synergie transfrontalière

«C'est formidable de pouvoir rénover ce château», s'exclame François Jacob, conservateur en charge de l'Institut Voltaire à Genève. C'est un vestige du XVIII<sup>e</sup> siècle extrêmement important, Voltaire y a vécu près de vingt ans. Le conservateur relève la «très bonne synergie» qui existe entre l'institut et le Château de Voltaire. «Les touristes vont à Ferney pour s'imprégner de l'ambiance du lieu. Mais c'est à Genève qu'on réalise les études sur Voltaire et sur l'importance de ses écrits.»

En 2013, un Comité Voltaire transfrontalier a été créé. Il réunit les principaux acteurs culturels du Département de l'Ain, de la Région Rhône-Alpes et de la Ville de Genève. «L'objectif est de renforcer notre collaboration pour toutes les actions qui concernent l'écrivain», précise François Jacob. Le nouveau comité a déjà prévu d'organiser une série d'événements au printemps prochain autour du *Dictionnaire philosophique*, œuvre de Voltaire publiée en 1764. C.G.

## Comment maintenir sa prévoyance?

## L'invité

**Pierre Zumwald**  
Directeur général des  
Rentés genevoises



Lorsqu'un employé quitte une entreprise, il quitte par la même occasion l'institution de prévoyance de cette entreprise. Regardons ensemble quels sont les cas de figure qui se posent pour le frontalier en matière de prévoyance professionnelle.

Dans tous les cas, le frontalier a l'obligation, à la fin des rapports de travail, de transférer son avoir de prévoyance appelé prestation de libre passage (PLP) dans un autre établissement. Il peut sous certaines conditions en bénéficier directement. S'il n'indique pas où il veut voir son avoir de prévoyance transféré, celui-ci sera viré à l'institution supplétive et rémunéré à un taux de 1% (2013).

Si le frontalier poursuit sa carrière professionnelle en Suisse, ses avoirs de prévoyance seront transférés de la caisse de pension de l'ancien employeur à celle du nouveau.

Si le frontalier quitte définitivement la Suisse, il peut soit laisser ses avoirs de prévoyance en Suisse, jusqu'à l'âge de la retraite, soit en bénéficier immédiatement.

Dans le premier cas, il devra verser sa PLP à un établissement

reconnu en Suisse: une banque, une assurance ou une fondation de prévoyance.

S'il veut en bénéficier, deux situations se présentent: le frontalier a un nouvel employeur à l'étranger ou le frontalier n'a pas de nouvel employeur.

S'il a un nouvel employeur en Union européenne (UE), sa PLP est traitée en deux parties: la part dite «obligatoire» ne pourra quitter la Suisse et devra être versée à un établissement reconnu. La part dite «surobligatoire» pourra faire l'objet d'un versement au frontalier.

Si le frontalier n'est plus soumis à la prévoyance professionnelle obligatoire dans son pays en UE (travail à son compte, etc.), il pourra demander le versement de la totalité de sa PLP. Ce sera également le cas s'il quitte l'UE. Lors du versement, des impôts à la source seront prélevés.

Dans tous les cas, les avoirs de prévoyance restés en Suisse seront touchés au moment de la retraite, au plus tard.

Pour obtenir le paiement partiel ou total des avoirs de prévoyance, le frontalier doit en faire la demande à l'organe de liaison du fonds de garantie LPP (<http://www.verbindungsstelle.ch/xml/3/internet/fr/intro.cfm>). C'est sur la base d'un examen de la demande que le versement sera autorisé ou non.

## Assurance maladie: l'ambassadeur rassure

Selon Michel Duclos, la décision tiendra compte des spécificités régionales

C'est un dossier chaud des relations franco-suisse. Surtout à l'échelle du Grand Genève. Le système de couverture maladie des frontaliers pourrait changer du tout au tout. Jusque-là, le frontalier avait le choix entre le système suisse (LAMal) et le système français. En optant pour le second, il devait alors se décider entre la couverture mutuelle universelle (CMU) et l'assurance privée.

Or, cette dernière option, la plus avantageuse, choisie par 95% des frontaliers, n'est autorisée qu'en raison d'un système dérogatoire. «Ce régime n'est plus accepté par le Conseil constitutionnel», souligne l'ambassadeur de France à Berne, Michel Duclos, justifiant ainsi la volonté du gouvernement français de mettre fin à cette exception. Et d'ajouter: «Ce n'est pas parce qu'on

construit le Grand Genève que l'on peut accepter les discriminations.»

La modification de ce droit d'option a déjà failli prendre fin début 2013. De quoi mobiliser les frontaliers qui craignent de voir leurs cotisations d'assurance maladie grimper. La dérogation a finalement été prorogée jusqu'au 31 mai 2014. Des experts doivent rendre leur rapport sur la question la semaine prochaine.

S'il ne donne pas la teneur du rapport, l'ambassadeur affirme: «Cette décision tiendra compte du pouvoir d'achat, de l'impact économique pour la région, de la continuité des soins et des consultations avec les frontaliers et les autorités fédérales et cantonales. La mise à jour est indispensable mais il y aura une prise en compte aigüe de la situation transfrontalière.» A l'entendre, le changement s'annoncerait donc moins brutal que prévu. De quoi rassurer les frontaliers en attendant le rapport. Marie Prieur

## Transports



Depuis le 3 septembre, une navette par autocar dessert le débarcadère de Tougues, à Chens-sur-Léman. L'objectif: renforcer la ligne 152 du réseau haut-savoyard qui relie Evian à Douvaine et assurer les correspondances avec la ligne N4 de la CGN à destination de Nyon. Ce nouveau service est financé par le Conseil général et la Communauté de communes. M.P.

Agriculture  
Des producteurs locaux unissent leurs efforts

Ils sont 16 producteurs de la région, réunis en association. Ensemble, ils viennent d'ouvrir un magasin à Collonges-sous-Salève. «Notre objectif est de valoriser nos produits en circuit court et de regrouper sous une seule enseigne les productions du Genevois», précise Virginie Mandalaz, présidente de l'association. Venus de Beaumont, Archamps ou Chêne-en-Semine, ils produisent des viandes, œufs, produits laitiers, bières, liqueurs, miel, escargots, etc. M.P.

## Anniversaire

20

Soit le nombre de bougies sur le gâteau. La réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura fête ses 20 ans. Une journée festive est organisée dimanche, dès 10 h, au col de la Faucille. Au programme: animations, balades thématiques, dont une intitulée «Sur les traces des animaux de la forêt», contes, concert. Mais aussi présence d'artisans et producteurs locaux. [www.haute.chaine.jura.reserves-naturelles.org](http://www.haute.chaine.jura.reserves-naturelles.org). M.P.

Sécurité routière  
La police renforce les contrôles à Annemasse

Un automobiliste roulant à 109 km/h au lieu de 50 km/h, route de Bonneville. Une soixantaine d'accidents depuis le début de l'année, dont 28 concernent des piétons fauchés sur des passages protégés. Face à cette «accidentologie atypique», le commissaire de police d'Annemasse Philippe Guffon renforce les contrôles et multiplie les opérations de sensibilisation. «Un cascadeur va notamment faire semblant de se faire faucher sur les passages cloutés.» M.P.

## Saute-frontières

Questche ou pruneau Tarte aux quetsches ou tarte aux pruneaux? Entre deux jeûnes - Jeûne genevois jeudi dernier et Jeûne fédéral lundi - la question est cruciale. Les Suisses utilisent les deux appellations sans distinction. Pas les Français. Une différence existe en effet. Les quetsches sont une variété de prunes à peau bleue, grosses et oblongues - nos pruneaux, quoi - alors que les pruneaux, eux, consistent, en réalité, en des prunes séchées. Conclusion: les Français imaginent notre tarte du Jeûne comme un gâteau garni de fruits rabougris. C.G.

